

COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT
Séance du 30 mai 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 25/05/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le trente mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice ARRO</i>
Présents : 7	Présents : Patrice ARRO, Eric MONET, Jérôme GEA, René Pierre HERMET, Ludovic MONET, Audrey ARGENCE, Baptiste BENET
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Jean BOBE par Ludovic MONET, Gilles RUIS par Audrey ARGENCE
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Bernard BONNAIL
	Absents: Sandra MARQUES
	Secrétaire de séance: Jérôme GEA

Objet: Le Train Jaune est une solution durable face au défi du changement climatique - DE_020_2023

Monsieur le Maire expose :

VU la Charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes adoptée à l'unanimité des 66 communes, 3 intercommunalités, le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, la Région Languedoc Roussillon et l'État en 2014, et notamment les vocations 2 et 3,

Vu le Schéma de cohérence territoriale (ScoT) de la communauté de communes des Pyrénées catalanes et son Plan global de déplacement (PGD)

Vu les documents de planification PLU intercommunaux valant SCOT des communes des communautés de communes Conflent Canigo et Pyrénées Cerdagne,

Vu le volet mobilité d' « Occitanie 2040 », et le schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires,

CONSIDERANT que le Train Jaune devrait être une solution de transport durable face au défi du changement climatique ;

CONSIDERANT que le Train Jaune devrait être un train du quotidien à haute valeur touristique ;

CONSIDERANT les choix stratégiques lourds de conséquence de la SNCF comme le manque d'entretien des voies depuis des décennies ayant comme conséquences la diminution du nombre de circulations, la carence des horaires et des correspondances, et ce malgré les investissements massifs de la Région Occitanie ;

CONSIDERANT le succès incontournable du car à 1€ créé pour compenser les dysfonctionnements du Train mais qui aujourd'hui est révélateur d'un besoin de transport collectif ;

CONSIDERANT l'engagement du Comité d'Usagers de la Ligne du Train Jaune, qui après avoir réussi à sauver le haut de la ligne menacé de fermeture, s'est fortement engagé dans le suivi des travaux des collectivités ;

CONSIDERANT le travail de la Commission territoriale qui s'est réunie annuellement de 2017 à 2022 en appui au Schéma Directeur Stratégique (SDS) piloté par la Région Occitanie avec le soutien du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales pour recenser et prioriser les attentes du territoire ainsi que les projets pouvant renforcer l'attractivité de la ligne en termes de déplacement et de valorisation touristique ;

Préfecture de Perpignan
Date de réception de l'AR: 05/06/2023
066-216600577-20230530-DE_020_2023-DE

CONSIDERANT les conclusions de cette Commission portées en Comité de pilotage le 13 juin 2019 à la connaissance de la SNCF et de la Région ;

CONSIDERANT le travail réalisé par les acteurs du territoire, pour mettre en valeur la ligne, au travers notamment du site internet letrainjaune.fr et des Pôles d'Echanges Multimodaux dans les principales gares du Train Jaune ;

CONSIDERANT la mobilisation des habitants du territoire et du département au travers d'une pétition portée par le Comité des usagers,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de demander à l'État et à la SNCF :

- de répondre aux besoins exprimés par les habitants du territoire et de prévoir l'exploitation adaptée pour un fonctionnement efficace du Train Jaune et de la liaison Perpignan Villefranche de Conflent, ainsi que Toulouse / Latour de Carol-Enveigt. La préservation des moyens humains dédiés à la ligne Perpignan / Latour de Carol-Enveigt est un des moyens prioritaires pour éviter les suppressions des trains intempestives, nuisant à la qualité du service attendu.

- de porter les investissements nécessaires à l'amélioration des horaires, des cadences et des services emportés (comme la possibilité d'accueillir plus de vélos à titre d'exemple) pour rattraper le retard pris depuis des années et aider la collectivité régionale à répondre aux attentes des habitants et aux enjeux de mobilités avérés.

DECIDE de tout mettre en œuvre pour appuyer les usagers dans leur requête d'un train quotidien et de l'organisation de la complémentarité des modes de transport sur notre territoire, sachant que le train et le car en sont les éléments structurants.

DECIDE de renforcer le projet du territoire autour de l'attractivité et des services du Train Jaune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Patrice ARRO



Le Secrétaire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 06 / 2023
et publié ou notifié
le 06 / 06 / 2023

Préfecture de Perpignan
Date de réception de l'AR: 05/06/2023
066-216600577-20230530-DE_020_2023-DE